

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIGILANCE ORANGE NEIGE VERGLAS DANS LE DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Laon, le mardi 16 janvier 2024

Météo France a placé le département de l' Aisne en vigilance orange neige et verglas pour toute la journée du mercredi 17 janvier 2024, à partir de 01h00 du matin.

Des pluies verglaçantes sont attendues vers le milieu de la nuit. Elles seront suivies de précipitations neigeuses, qui pourront temporairement prendre un caractère verglaçant, notamment sur le sud du département de l' Aisne. Les cumuls de neige pourront atteindre 7 à 15 cm, pouvant aller jusqu' à 20 cm notamment sur le nord et le sud du département.

Compte tenu des conditions météorologiques annoncées par Météo France susceptibles d' entraîner une forte dégradation des conditions de circulation dans les prochains jours, plusieurs mesures ont été prises par les autorités compétentes :

> Circulation routière :

- **Les véhicules de transport dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes (sauf exception) ont interdiction de circuler sur l' ensemble du réseau routier du département de l' Aisne** (routes nationales, autoroutes A26 et A29 et réseau routier secondaire), à compter du mercredi 17 janvier 2024 à 01h00, jusqu' à midi. Ces interdictions pourront faire l' objet de renouvellement dans la journée de demain.

- Une limitation de la vitesse de circulation et une interdiction de dépassement s' appliquera à l' ensemble des routes nationales et autoroutes (110 km/h au lieu de 130 km/h et 90 km/h au lieu de 110 km/h).

> Écoles et transports scolaires :

- Sur décision de la Région, **les transports scolaires seront interrompus** sur l' ensemble du département pour les journées de mercredi 17 et de jeudi 18 janvier.

- Les écoles ainsi que les établissements scolaires resteront ouverts, les élèves qui se présenteront seront accueillis et pris en charge. Une continuité pédagogique est mise en place par les équipes enseignantes, par le biais des environnements numériques de travail.

Le préfet de l' Aisne appelle l' ensemble des Axonais à la plus grande vigilance et à la prudence dans les déplacements. L' ensemble des services de l' État et les collectivités sont mobilisés dans le cadre de cet épisode hivernal. Il est primordial de faciliter le travail de dégagement des routes par les gestionnaires de voirie, de même que de faciliter le passage des services de sécurité et de secours.

Pôle départemental de la communication interministérielle

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69

Mél.: pref-communication@aisne.gouv.fr

Préfet de l' Aisne

Les jours et heures d' accueil sont consultables sur le site internet

des services de l' État dans l' Aisne : www.aisne.gouv.fr.

2, rue Paul Doumer - CS 20656

02010 LAON Cedex

Quelques recommandations :

- privilégier le télétravail quand cela est possible ;
- différer ou limiter ses déplacements ;
- se renseigner sur les conditions de circulation (Bison Futé pour le réseau routier national : www.bison-fute.gouv.fr) et sur l'évolution des conditions météorologiques (www.meteofrance.fr) avant tout déplacement ;
- modérer et adapter sa vitesse aux conditions de circulation ;
- éviter de freiner ou de changer de direction trop brutalement ;
- être particulièrement vigilant sur les zones neigeuses ou soumises au verglas ;
- munir son véhicule d'équipements spéciaux et emporter des vêtements chauds, couvertures et vivres.